

Anne-Marie Pratte

De: Deshaies, Nadia (04-DGFa) <Nadia.Deshaies@mffp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 7 mars 2025 11:04
À: Alain Beaumier; Charles Gilbert; Ghislain Croteau; Président Zec Jeannotte; jeannotdufour@icloud.com; Jessy Melançon; Luc Marchand; mimo@lino.sympatico.ca; mpellerin002@sympatico.ca; Michel Samson; Zec Kiskissink - Président
Cc: nathbergeron@tlb.sympatico.ca; momich1@hotmail.com; Denis Tremblay; Anne-Marie Pratte; Gilles Tremblay; Zec Gros-Brochet; Annie Levesque; jfthibault; Rainville, Vincent (04-DGFa)
Objet: Présentation du coffre à outils des zecs – Modification du nombre de coupons de transport par orignal pour 2026



Bonjour à tous,

Vous avez été consulté en 2024, via la table faune régionale de la Mauricie, concernant les modifications proposées à la réglementation de chasse à l'orignal dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion 2026. Il a été proposé, pour la zone de chasse 26, d'instaurer la délivrance par tirage au sort (TAS) de permis spéciaux d'orignal sans bois (OSB). Nous sommes toujours en attente d'un retour confirmant l'entrée en vigueur de ce changement réglementaire.

Toutefois, il est maintenant **possible de vous prévaloir de modalités particulières à votre territoire pour la saison 2026 via le « coffre à outils »** qui a été mis à jour en fonction des objectifs du nouveau plan de gestion.

À partir de 2026, il sera possible de :

1. Délivrer par TAS des permis spéciaux OSB/femelle à l'échelle du territoire de la zec;
2. Modifier le nombre de coupons de transport requis par orignal entre deux et quatre;
3. Contingenter des secteurs pour la période arme à feu ou la période arc et arbalète.

Pour les zecs ayant actuellement des périodes de chasse plus courtes que la zone de chasse, il est important de mentionner que ces périodes seront modifiées pour correspondre aux modalités de la zone pour la saison 2026.

Question 1 : Souhaitez-vous obtenir un nombre de permis OSB spécifique au territoire de votre zec pour la saison 2026?

Oui ou Non

Question 2 : Souhaitez-vous modifier le nombre de coupons de transport (présentement à 2 coupons) requis par orignal pour le territoire de votre zec pour la saison 2026?

Oui ou Non

Si oui, quel nombre?

☐ 3 coupons

☐ 4 coupons

Pour la modification du nombre de coupon de transport, il sera important de prévoir un vote à cet effet à votre AGA 2025.

Nous sommes conscients que ces informations vous parviennent tardivement pour vos AGA. En vue de procéder aux modifications réglementaires requises dans les délais pour 2026, **un retour de votre part est attendu d'ici le vendredi 4 avril 2025**. Le prochain train de modifications réglementaires sera pour la saison 2028.

En complément, sachez que nous sommes en attente d'un retour concernant une demande de modification réglementaire visant à remplacer la saison de chasse à l'orignal 2025 par une année restrictive (mâles et veaux seulement) dans la zone de chasse 26. Nous vous tiendrons informer des développements à cet effet dès que possible.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples renseignements.

Meilleures salutations!

Nadia Deshaies

Biologiste

Direction de la gestion de la faune Mauricie-Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

100, rue Laviolette, bureau 207

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 371-6151, poste 701035

nadia.deshaies@mffp.gouv.qc.ca